

VULNÉRABILITÉ MAJEURS PROTÉGÉS

LES MESURES DE PROTECTION JURIDIQUE



Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009, la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 a profondément rénové le régime de la protection juridique des majeurs, avec pour ambition de réguler l'augmentation du nombre de mesures, d'harmoniser les pratiques des acteurs tutélaires et d'offrir une meilleure prise en charge de la vulnérabilité. Les professionnels du secteur

social et médico-social doivent ainsi appréhender les nouvelles orientations de la loi pour articuler leurs interventions avec celles des mandataires, comprendre les procédures relatives aux différents régimes de protection et repérer les niveaux de responsabilité de chaque acteur dans l'accompagnement quotidien des personnes accueillies.



QUELQUES CONTENUS À ADAPTER SELON VOS BESOINS

Le cadre législatif de la loi du 5 mars 2007 : un dispositif de protection rénové
Rôle et missions des acteurs de la protection juridique : juge, mandataires...
Les différents régimes de protection juridique
Zoom sur l'habilitation familiale et le mandat de protection future
Les mesures d'accompagnement social personnalisé et les mesures d'accompagnement judiciaire
Protection de la personne et protection des biens dans l'accompagnement au quotidien
Spécificités de la protection familiale
Situations exceptionnelles ou graves : comment réagir ?
...



**Durée
indicative
2 jours**



NOUS VOUS PROPOSONS AUSSI

- Responsabilités, éthique et déontologie en travail social **p.10**
- Le secret professionnel : du devoir de se taire à l'obligation de parler **p.56**
- Droits et devoirs des personnes accompagnées **p.57**